DÉCLARATION SUR LES RISQUES

AVIS RELATIF À LA TRADUCTION

La présente version française est fournie à titre informatif et afin de faciliter la compréhension du document. Elle constitue une traduction de la version officielle établie en anglais. En cas de divergence, d'incohérence, d'ambiguïté ou de différence d'interprétation entre les deux versions, la version anglaise prévaut.

AVERTISSEMENT

Triomarkets Capital Ltd (ci-après la « **Société** » ou « **Nous** ») ne fournit aucun conseil relatif aux investissements, aux éventuelles opérations sur investissements, ni aucune recommandation d'investissement de quelque nature que ce soit. Nous pouvons fournir des informations factuelles sur les marchés ou, concernant une transaction au sujet de laquelle vous nous avez interrogés, des informations relatives aux procédures de transaction, aux risques potentiels encourus et aux moyens permettant de réduire ces risques.

La négociation de CFD ou de devises au comptant (Spot FX) (désignée dans le présent avis comme une « **Transaction** ») comporte un degré élevé de risque pour votre capital. Vous ne devez pas vous engager dans cette forme d'investissement à moins de comprendre pleinement la nature de la Transaction que vous concluez ainsi que l'étendue réelle de votre exposition au risque de perte. Vos profits et vos pertes varieront en fonction de l'ampleur des fluctuations du prix des marchés sous-jacents sur lesquels repose votre Transaction.

Pour de nombreux membres du public, ces transactions ne sont pas appropriées. Vous devez donc examiner attentivement si elles vous conviennent au regard de votre situation, de vos ressources financières et de vos objectifs d'investissement. Avant de décider de vous engager dans cette forme d'investissement, vous devez notamment avoir conscience des éléments suivants :

1. EFFET DE LEVIER

Le degré élevé d'« effet de levier » ou de « gearing » (c'est-à-dire le montant des fonds requis au départ par rapport à la taille de la transaction que vous pouvez effectuer) constitue une caractéristique particulière de ce type de Transaction. Par conséquent, une variation relativement faible du marché sous-jacent peut avoir un effet disproportionné sur votre Transaction.

Si l'évolution du marché sous-jacent vous est favorable, vous pouvez réaliser un profit important, mais une évolution défavorable d'ampleur comparable peut non seulement entraîner rapidement la perte de la totalité de votre dépôt, mais également vous exposer à une perte supplémentaire importante dépassant votre dépôt initial. En particulier, vos pertes peuvent être illimitées et aucun dépôt ni autre montant que vous avez versé ne limitera vos pertes. Si vous décidez de négocier des opérations de change sur marge ou des CFD, vous devez accepter ce niveau de risque. Il pourra vous être demandé de déposer, dans un bref délai, une marge supplémentaire importante afin de maintenir votre ou vos positions.

Si vous ne fournissez pas ces fonds supplémentaires dans le délai requis, votre ou vos positions peuvent être clôturées à perte et vous serez responsable de tout déficit qui en résulte. Si vous avez

le moindre doute concernant nos produits, vous devez solliciter un conseil professionnel indépendant.

2. OPÉRATIONS DE CHANGE SUR MARGE ET CFD

L'objectif d'une Transaction de change sur marge ou sur CFD est de réaliser un profit ou d'éviter une perte en fonction des fluctuations du prix de l'actif sous-jacent ou d'un indice (le « Marché Sous-jacent »). Dans le cadre de nos activités, le Marché Sous-jacent peut être un indice de titres, un taux de change entre deux devises, des CFD sur l'or, l'argent, le pétrole ou tout autre investissement que nous pouvons convenir par écrit de temps à autre. Il constitue une condition expresse de chaque Transaction sur CFD ou Spot FX que ni vous ni nous :

- n'acquérons aucun intérêt ni aucun droit d'acquérir le Marché Sous-jacent concerné, et ne sommes tenus de le vendre, de l'acheter, de le détenir, de le livrer ou de le recevoir ; et
- les droits et obligations de chaque partie au titre de la Transaction sur CFD ou Spot FX sont exclusivement contractuels et ne confèrent aucun droit de propriété ni aucun autre intérêt patrimonial sur le Marché Sous-jacent concerné.

3. NÉGOCIATION HORS MARCHÉ RÉGLEMENTÉ

Transactions avec Triomarkets Capital Ltd :

Les transactions ne sont pas effectuées sur une bourse d'investissement reconnue ou désignée et peuvent, par conséquent, vous exposer à des risques plus importants que les transactions effectuées en bourse. Par exemple, si vous souhaitez clôturer une position, vous devrez la clôturer au cours coté par la Société, lequel peut comporter une prime ou une décote par rapport au Marché Sous-jacent.

Lorsque le Marché Sous-jacent est fermé, la cotation de la Société peut être influencée par l'importance des achats ou des ventes des autres clients auprès de Triomarkets Capital Ltd. À titre d'exemple, le spread peut s'élargir sensiblement. Vous ne pourrez clôturer une position qu'auprès du même prestataire avec lequel elle a été initialement conclue.

Lorsqu'elle conclut de telles Transactions, la Société le fait conformément à ses Conditions Générales et aux documents qui y sont incorporés par référence. Il vous appartient de vous assurer que les opérations sont, à tout moment, effectuées en stricte conformité avec la Convention de Services aux Clients.

4. EXIGENCE DE MARGE

Nous nous réservons le droit d'ajuster les exigences de marge pour tout produit que nous pouvons proposer. Votre exigence de marge peut ainsi augmenter et vous pouvez, par conséquent, être tenu de déposer des fonds supplémentaires afin de maintenir vos positions existantes.

5. SUIVI DES POSITIONS

Il vous incombe de surveiller votre compte. Si la valeur nette du compte (liquidités plus profits latents moins pertes latentes) devient inférieure à la marge requise, nous pouvons clôturer tout ou partie de vos transactions au prix de marché en vigueur. Cela ne doit toutefois pas être considéré comme une garantie et il vous appartient de veiller à ce que des fonds suffisants soient disponibles sur votre compte à tout moment.

6. RISQUE DE MARCHÉ

La négociation de devises sur marge et de CFD repose sur les mouvements de prix des produits financiers sous-jacents. Vous êtes donc exposé à des risques similaires à ceux liés à la détention des actifs sous-jacents, mais amplifiés. Dans certains cas, les risques seront plus élevés.

La mise en place d'un ordre Stop Loss peut limiter votre perte, mais cela n'est pas garanti, car vos pertes peuvent être supérieures dans certaines circonstances. Le slippage se produit lorsqu'un ordre Stop Loss n'est pas exécuté exactement au prix de l'ordre, mais à un prix supérieur ou inférieur. Cela peut notamment se produire lorsque le Marché Sous-jacent concerné connaît une volatilité inhabituelle pendant une certaine période. Dans ce cas, un Stop Loss peut ne pas être efficace et votre position sera clôturée au prochain prix disponible de Triomarkets Capital Ltd.

Un gap se produit lorsqu'un marché particulier connaît un mouvement brusque et important, de sorte que votre Stop Loss n'est pas exécuté et que votre transaction est clôturée à un prix nettement supérieur ou inférieur à celui envisagé. Par conséquent, lorsque vous détenez une position ouverte dans un environnement de marché volatil, vous devez comprendre l'incidence potentielle de tels événements, puisque votre ordre peut être exécuté au prochain prix disponible de Triomarkets Capital Ltd.

Dans certaines conditions de marché, il peut être difficile, voire impossible, de liquider une Position. Cela peut notamment se produire lors de mouvements rapides des prix, lorsque le prix augmente ou diminue au cours d'une séance de négociation dans une mesure telle que la négociation est restreinte ou suspendue.

À l'ouverture et à la clôture des marchés ainsi qu'avant certaines annonces, le spread de marché peut s'élargir sensiblement. Vous devez donc veiller à disposer de fonds suffisants sur votre compte afin de couvrir cette éventualité.

Lorsque vous négociez un produit libellé dans une devise différente de celle dans laquelle votre compte est tenu, les fluctuations du taux de change auront une incidence sur votre potentiel de profit et de perte.

7. CRÉDIT

Aucun crédit ne vous est accordé. Ni une allocation de crédit au titre de la marge de variation, ni une allocation de crédit au titre de la marge initiale ne constituent une facilité de crédit.

8. RISQUE DE CONTREPARTIE

Nous sommes la contrepartie de toutes vos transactions. Aucun de nos produits n'est coté sur une bourse et aucun droit, avantage ou obligation ne peut être transféré à une autre personne. Bien que nous assumions l'obligation de vous fournir la meilleure exécution et d'agir raisonnablement

conformément à nos Conditions Générales publiées, les opérations de change sur marge et les CFD ouverts sur votre compte auprès de nous doivent être clôturés auprès de nous, sur la base de nos prix et conformément aux conditions contractuelles convenues avec nous.

9. COMPTES SÉGRÉGUÉS

La Société est tenue de détenir les fonds des clients dans des comptes fiduciaires ségrégués conformément aux dispositions du Financial Services Act 2007, sans que cela puisse toutefois offrir une protection complète. Bien que nous surveillions attentivement la solvabilité de nos banques et les sélectionnions sur la base de leur robustesse et de leur solidité, cela ne signifie pas qu'elles soient exemptes de tout risque. Si vous déposez des actifs en garantie auprès de la Société, vous devez vous renseigner auprès de la Société sur la manière dont ces actifs seront traités.

10. RÉGIME D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

En tant qu'entreprise réglementée par la FSC de Maurice, votre activité de négociation avec Triomarkets Capital Ltd n'est couverte par aucun régime d'indemnisation des clients prévu par les lois de Maurice.

11. FISCALITÉ

Vous assumez le risque que vos transactions et les profits qui en découlent soient ou deviennent soumis à l'impôt. Vous êtes responsable de tous impôts et droits de timbre relatifs à vos transactions. Nous ne fournissons aucun conseil fiscal aux clients et vous êtes responsable de vos propres obligations fiscales.

12. COMMISSIONS, SPREADS ET AUTRES COÛTS

Avant de négocier avec la Société, vous devez obtenir des informations détaillées sur l'ensemble des commissions et autres frais dont vous serez redevable. Lorsque les frais ne sont pas exprimés en termes monétaires (comme dans le cas d'un spread acheteur-vendeur), vous devez demander une explication claire de ce que ces frais sont susceptibles de représenter en termes monétaires précis. Lorsqu'une commission est facturée en pourcentage (par exemple sur des contrats à terme), elle sera normalement calculée en pourcentage de la valeur totale du contrat, et non simplement en pourcentage de votre paiement initial.

Certains types de transactions que vous effectuez peuvent vous obliger à payer des frais de financement. Les transactions dans des devises différentes de votre devise de base peuvent nécessiter la conversion de ces devises étrangères dans votre devise de base. La combinaison des frais de financement overnight et des coûts de change peut dépasser les profits réalisés sur vos transactions ou augmenter les pertes que vous pouvez subir sur celles-ci.